

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothée BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : Projet d'unité de valorisation énergétique des déchets – constitution d'un
groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage**

MP/2025/51

**Conseil communautaire du
23 juin 2025****Objet : Projet d'unité de valorisation énergétique des déchets – constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage****(Voir le projet de convention en pièce jointe)**

Suite aux réflexions menées dans le courant de l'année 2024 dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) des Déchets située à Sens, il est proposé que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins se réunissent au sein d'un groupement de commande, afin de désigner un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Cette mission, confiée à un prestataire extérieur, sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commande constitué des membres suivants : La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, les Communautés de Communes de Yonne Nord /du Jovinien / du Gâtinais en Bourgogne / de Chablis Villages et Terroirs / de l'Aillantais en Bourgogne / de la Vanne et du Pays d'Othe.

Ce groupement a pour objet de coordonner la passation et l'exécution du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage afin d'obtenir une meilleure gestion des deniers publics et de garantir la prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties et la cohérence de la démarche.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT les missions suivantes de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage :

- La définition des besoins en capacité de traitement y compris d'un vide de four pouvant être mis à disposition des acteurs économiques du territoire,
- Le dimensionnement et les propositions de process de la future unité de valorisation énergétique des déchets,
- Les projections financières associées avec mutualisation des frais de transferts,
- L'écriture en concertation du cahier des charges d'une délégation de service public pour construire et exploiter une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets, y compris la proposition et l'intégration de dispositions optionnelles,
- En parallèle, l'assistance à la création d'une structure de portage de type groupement d'autorités concédantes,
- L'assistance à la passation du contrat de délégation de service public,
- L'analyse des offres et les phases de négociations avec les candidats,
- L'assistance à la procédure d'attribution du contrat après validation par les EPCI partenaires,
- Le suivi du prestataire jusqu'à la fin de la phase de mise en service industrielle du nouvel équipement.

CONSIDÉRANT que la convention de groupement annexée prendra effet dès sa date exécutoire et s'achèvera à la fin des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT que le marché débutera dès sa notification, et qu'il s'achèvera avec la phase de mise en service industrielle du nouvel équipement ou par décision du groupement s'il est décidé de ne pas donner suite au projet ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sera le coordonnateur du groupement et, qu'à ce titre, elle sera chargée :

- De l'élaboration de l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en concertation avec les autres membres du groupement de commande
- D'organiser les procédures de mise en concurrence dans le respect des règles de procédure de la commande publique
- De signer le marché et de le notifier
- De signer les avenants éventuels et de les notifier

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offres sera composée d'un titulaire et d'un suppléant par entité partie au groupement, désignés parmi la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais supportera sur son budget les dépenses liées à la conduite des procédures de mise en concurrence, et que les dépenses liées à l'exécution du marché seront supportées sur le budget de chaque membre du groupement au prorata du nombre d'habitants ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la Communauté de Communes de Yonne Nord, la Communauté de Communes du Jovinien, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, la Communauté de Communes de Chablis Villages et Terroirs, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne et la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour la réalisation d'une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage d'une Unité de Valorisation Énergétique des déchets située à Sens,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND